

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On mande de Berlin, le 6 octobre :

L'échange très-animé de dépêches qui a lieu en ce moment entre notre cour et celle de Saint-Petersbourg, fait croire que le cabinet de Berlin fait une nouvelle tentative, nonobstant son précédent fiasco, d'amener une entente entre la Russie et les puissances. On prétend que le conseil a été donné d'ici au prince Gortschakoff de prouver par un nouveau document diplomatique que dans ses notes il n'entendait pas clore le débat de la manière dont les puissances l'ont compris. L'intervention diplomatique reprendrait ainsi son cours et l'on pense ici que les puissances n'en seraient pas fâchées. On a déjà fait sonder le cabinet de Paris à ce sujet, et l'on dit que la visite que l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Talleyrand, a faite ces jours-ci au roi, se rattache à ces pourparlers. (Botschafter).

On lit dans le Daily News du 10 octobre :

Le moment est opportun pour la démarche du prince Czartoriski, tendant à faire les Polonais comme belligérants. La Russie a violé les traités; la possession des provinces polonaises, anciennes et nouvelles, devient dès lors une question ouverte, à résoudre par l'insurrection ou la guerre. Nous ignorons s'il a été réellement envoyé une note anglaise déclarant les traités de 1815 abolis, mais il est impossible que les puissances puissent acquiescer, par leur silence, à la déclaration de la Russie qu'elle tient la Pologne par droit de

conquête. La Russie a clos les débats en déclarant qu'ils ne seraient qu'une perte de temps. Il ne reste donc rien, entre la diplomatie et la guerre, que de retirer la sanction diplomatique donnée à la possession de la Pologne par la Russie, sanction qu'avait impliquée la non-reconnaissance des Polonais comme belligérants. Il est impossible que l'Angleterre refuse de reconnaître les Polonais comme belligérants après neuf mois de lutte héroïque, quand elle a reconnu immédiatement les confédérés américains. Cette reconnaissance est, vu l'approche de l'hiver, pour les Polonais, une question de vie ou de mort.

Le Times, raconte l'origine des traités de 1815, que l'Europe a considérés comme une digue contre la démocratie et contre l'ambition de la France. Il rappelle que lord Russell a déclaré ces traités abolis par les violations dont ils ont été l'objet et dont la plus importante a été la destruction de la constitution polonaise.

Quoique nous n'ayons pas contribué, dit le Times, à détruire les traités de 1815, nous acceptons l'œuvre des autres. L'indépendance des nations européennes peut trouver de meilleures garanties que des traités devenus odieux. — Havas.

Voici l'emploi que le général de Berg se proposerait de faire des 50,000 hommes de renfort qu'il a demandés, dit-on, à Saint-Petersbourg pour la campagne d'hiver, et par suite de l'envoi desquels la Russie serait obligée de dégarnir de troupes ses frontières baltiques, au point d'être obligée d'appeler sous les armes les corps de milice réservés pour

les grandes éventualités des temps de guerre. Le plan du général en chef russe à Varsovie serait d'établir dans tout village, toute ville, tout bourg d'une importance réelle, une forte garnison logée chez l'habitant, de manière à envelopper tout le pays dans un réseau de détachements, et à rendre tout mouvement et toute communication impossible avec les insurgés, réduits à demeurer dans des campagnes couvertes de neige et à peu près inhabitables. (La France).

On mande de Varsovie à la Gazette de Breslau, qu'à la suite de la protestation du consul anglais Staunton, le général Berg a renoncé à faire payer à M. Evans l'amende de 15,000 roubles et a permis la réouverture de sa fabrique.

Les transports des troupes russes vers la frontière de la Gallicie continuent sans interruption. — Havas.

D'après des lettres de Rome, du 7, on assurait dans cette capitale que le général de Montebello devait partir pour la France en vertu d'un congé, après avoir reçu une audience du Pape.

On écrit de Naples, le 7 : Les cinq personnes enlevées à Castellamare ont été rendues moyennant une rançon de 37,500 francs. Les agents des brigands chargés de recevoir cette somme ont été arrêtés après la remise des prisonniers. Une députation a demandé au général de Lamarmora que Naples fût soumise à un régime exceptionnel à cause du brigandage. La police est à la recherche du baron Cosenza, qui s'est

enfui avec les deux carabiniers qui l'escortaient. Elle a entouré un paquebot français sur lequel on croyait que le baron s'était embarqué. — Havas.

Des lettres particulières de New-York présentent la situation comme infiniment plus grave pour Rosenkranz, que les dépêches de Washington ne semblent le dire. Le général unioniste aurait, en réalité, perdu 50 canons et aurait eu plus de 12,000 tués ou blessés, en dehors des 2,500 prisonniers.

Sa position actuelle serait bonne, mais il ne saurait manœuvrer pour aller au-devant de ses renforts, et les séparatistes sont parfaitement en état de les écraser à mesure qu'ils se présenteront. Rosenkranz est tenu en échec dans une situation relativement sûre, et dans des lignes que Bragg n'attaquera probablement pas, à cause de leur force; mais, avec le temps, la situation du général unioniste, ainsi en flèche en pays ennemi, peut devenir très-grave. (La France).

La flotte russe restera plusieurs mois à New-York. L'amiral russe a prononcé dans un banquet, un discours où il exprime l'espoir que la crise actuelle se résoudra pacifiquement. Les Russes, a-t-il ajouté, sont prêts à tous les sacrifices. Ils brûleront, s'il le faut, Saint-Petersbourg, comme ils ont brûlé Moscou. Si les nations étrangères veulent la paix, la Russie l'acceptera.

Le discours de l'amiral russe a fait sensation à New-York.

Un orateur, nommé Wallbridge, a dit que la Russie, en envoyant sa flotte à New-York,

FRUSTRATION.

LE FUSIL MAUDIT.

(Suite.)

S'il comptait beaucoup, pour faire sa fortune, sur les succès de sa ferme modèle, Maurice Desgranges avait encore d'autres vus. Il lorgnait depuis longtemps et avec amour le douaire de la jolie veuve. On savait, du reste, qu'il n'avait pas fait mystère de ses prétentions. La main et le luxe de madame de Luce étaient donc un double but au-devant duquel il courait; mais ce but fuyait toujours au moment où il pensait l'atteindre.

— Je suis un second exemplaire de Tantale, disait-il, sans se décourager.

Maurice Desgranges savait sans doute combien la petite dame était heureuse d'être veuve; on lui avait appris qu'elle avait refusé vingt fois de convoler en secondes noces; mais il s'armait de patience et se disait sûr de faire fléchir un jour ou l'autre sa volonté. Il est vrai qu'il n'avait rien épargné pour ob-

tenir ce triomphe; les prévenances et l'état de soumission incessant, petites servitudes auxquelles les femmes sont si sensibles, lui avaient à ses propres yeux donné presque des droits.

Tout cela explique l'air d'assurance et le ton de familiarité que le jeune homme n'avait pas craint de prendre en se présentant dans le salon. Il s'assit donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, et après avoir jeté un long regard sur le gracieux visage de madame de Luce, il dit tout bas ce qu'il s'était déjà répété souvent avant son départ dans les Landes :

— Un jour ou l'autre, elle sera à moi !

Mais l'expression de ce désir ambitieux ne s'était pas plus tôt échappée de ses lèvres qu'un autre petit cri, soudain et plus accentué, dut faire suite à cette première exclamation.

Derrière le siège de la jolie veuve, suivant ses moindres gestes comme une ombre qui ne la quittait pas, Maurice Desgranges venait d'apercevoir un visage inconnu qui produisait sur lui l'effet d'une apparition fantastique.

L'inconnu avait une de ces figures britanniques dont le teint est si fin, la peau si douce et si blanche, qu'on est quelquefois tenté de supposer qu'ils appartiennent au corps délicat d'une jeune fille. Il

était blond, mince et grand; son costume, presque entièrement noir, avait ce caractère de propreté somptueuse qui distinguent les fashionables de la prude Angleterre.

Ce jeune étranger ne parlait pas, il regardait et écoutait. On eût dit qu'il rougissait plus par pudeur que par plaisir à l'aspect de la petite veuve. Personne n'ignorait, au reste, qu'il l'aimait, et son silence était suffisamment interprété à cet égard.

— La magicienne l'a ensorcelé! disaient les intimes quand ils parlaient de lui.

Il faut renoncer à exprimer ce que Maurice Desgranges éprouva à la vue du jeune étranger. Lorsqu'il se trouva au milieu de ses courtisanes et de ses femmes, Balthazar aperçut une main mystérieuse traçant des mots fatals sur le marbre de son palais; Robinson Crusoe, lorsqu'un jour dans son île, découvrit l'empreinte d'un pas humain sur le sable; Leporello, lorsqu'il vit entrer dans la salle à manger de don Juan, son maître, la blanche statue du Commandeur, durent passer tous les trois un horrible quart d'heure d'épouvante et d'effroi. Eh bien, il était réservé à Maurice Desgranges de résumer en un seul instant ces trois quarts d'heure de classique épouvante.

Maurice Desgranges n'était pas encore revenu de sa stupeur, qu'il se sentit frapper légèrement sur l'épaule.

Il tourna la tête et reconnut madame Diamantine-Bélorge, assise non loin de lui.

Cette dame, amie intime de la maîtresse de la maison, était du petit nombre de ces femmes auxquelles rien n'échappe. Petite, brune, espiègle, un peu médisante, on pouvait à juste titre lui appliquer les deux expressions proverbiales : — « Œil de lynx, langue de vipère. » — Elle s'approcha du revenant autant que son siège le permit, et se suspendant en quelque sorte à son oreille, elle lui dit de manière à n'être entendue que de lui seul :

— Mauvais visage, mon pauvre amoureux! sourire amer! Voulez-vous me permettre une question ?

— Faites, répondit Maurice Desgranges abattu.

— Il y a une chose qui vous tient au cœur, une chose que j'ai devinée ?

— Peut-être.

— Ce n'est pas peut-être; ce que je dis est très-certain. Une femme voit bien des choses quand elle veut ouvrir les yeux. Encore un mot. Faut-il vous apprendre quel est ce jeune étranger qui se penche

avait voulu pouvoir en disposer pour détruire, à un moment donné, le commerce anglo-français.

On prépare à New-York un bal et une réception publique pour les Russes.

New-York, 1^{er} octobre. — Une adresse de félicitations a été présentée aujourd'hui aux Russes. Un bataillon de la garde nationale escortait la manifestation qui a suivi la rue Broadway au milieu d'une foule enthousiaste. L'amiral Lestgohi était dans une voiture à six chevaux, ayant avec lui l'alderman Froment. Hier, les Russes ont visité les forts et le port de New-York. Un banquet a eu lieu à bord du vaisseau amiral. Dans les discours prononcés à cette occasion, on a exprimé l'espoir que si la guerre contre des ennemis étrangers devenait nécessaire, les Russes se trouveraient intimement unis aux Américains. — Havas.

Jamais il n'y a eu tant de vaisseaux de guerre étrangers à New-York, disent les dernières correspondances. Outre la flotte russe, composée de 7 vaisseaux; il y a 4 vaisseaux de guerre français et 3 anglais. On attend encore des vaisseaux de guerre anglais et français. — Havas.

Le gouvernement espagnol se prépare à envoyer 10,000 hommes à Cuba, en vue des éventualités que peut amener l'insurrection de Saint-Domingue. Cet envoi de troupes pourrait aussi être motivé par les bruits répandus au sujet de l'agitation que tenteraient d'exciter dans cette île des agents américains.

(La France.)

Nous recevons des correspondances de l'île de la Réunion du 7 septembre. A cette date, on avait des nouvelles de Madagascar du 25 août. La situation ne s'était pas modifiée à Tananarive. Le missionnaire anglican Ellis jouissait toujours d'un grand crédit; il venait de faire remplacer plusieurs hauts fonctionnaires qui s'étaient prononcés pour un arrangement avec la France. (Idem.)

On lit dans l'Union de l'Ouest :

M. Adolphe de Belleye, député au Corps-Législatif, vient de publier une brochure intitulée : *La France et le Mexique*. Suivant la remarque du journal le *Temps*, M. de Belleye « ne fait à aucun titre, partie de l'opposition. » Cette remarque n'est pas inutile, car chaque fois qu'une feuille indépendante se permet d'élever quelques doutes sur l'opportunité de la campagne mexicaine et sur les avantages que notre pays doit en retirer, la presse officielle ne manque jamais de lui fermer la bouche par cet argument sans réplique : « Vous êtes hostile au gouvernement et votre blâme est affaire de parti pris. » On ne pourra pas jeter ces bonnes raisons à la tête de M. de Belleye, puisqu'il ne saurait être rangé parmi les hostiles et

les opposants quand même. Or, M. de Belleye parle et écrit absolument comme les journaux qui n'admirent point sans réserve notre très-lointaine et très-aventureuse expédition du Mexique. Il s'étonne avec eux que nous ayons répandu tant de sang, dépensé tant de millions pour aboutir à la candidature au trône mexicain d'un prince étranger et nous recommandons à l'attention de la France, du Pays et du Constitutionnel, le dilemme suivant que nous les engageons à rétorquer s'ils le peuvent :

« De deux choses l'une, dit l'auteur, ou l'élection de l'archiduc est l'expression sérieuse des vœux du peuple mexicain, alors notre tâche est accomplie et nous n'avons plus qu'à céder la place; ou bien, on a trop présumé des intentions de ce peuple, on a disposé de lui sans son assentiment véritable, alors les armes de la France ne doivent pas servir à lui imposer une dynastie qui ne pourrait pas sa sève dans le sol national. Si l'archiduc Maximilien peut monter seul sur le trône du Mexique, il est réellement empereur légitime, et il n'a plus besoin de nous; s'il a besoin de nous, si c'est nous qui lui aidons à gravir les marches de son trône, il n'est plus que le client de la France. »

Mais enfin supposons l'archiduc Maximilien devenu empereur du Mexique et installé à Mexico sa capitale. Croit-on que les choses iront toutes seules? La présence de l'archiduc aura-t-elle la merveilleuse vertu d'apaiser sans coup férir les divisions, les oppositions, les vaincus, les vainqueurs et de transformer du jour au lendemain ce peuple ingouvernable? Si optimiste que l'on soit, on ne saurait prendre une pareille utopie pour une réalité, ou même pour une possibilité. Donc le règne du nouvel Empereur sera hérissé de difficultés immenses et sans nombre. Alors que ferons-nous?

« S'engager jusqu'à ce que la monarchie mexicaine soit consolidée, dit M. de Belleye, c'est s'engager indéfiniment, c'est s'aventurer dans une entreprise impossible, c'est commettre une imprudence politique. »

Enfin, quel rôle ménagerait-on à nos soldats? Après tant d'épreuves, tant de sacrifices, tant de faits d'armes héroïques, on les réduirait, eux qui pensaient verser leur sang pour la gloire et l'intérêt de la France, à être les satellites, les gardes-du-corps de l'archiduc Maximilien!

« Comment pourrait-on, s'écrie M. de Belleye, demander à quinze mille jeunes gens de sacrifier sept années de leur vie pour aller défendre, à deux mille lieues de la France, un gouvernement étranger? »

Toutes ces réflexions de M. de Belleye sont marquées au coin du bon sens, de la logique et d'un patriotisme éclairé; on peut affirmer, en outre, qu'il a dit dans sa brochure

ce que tout le monde pense de l'expédition du Mexique.

LE GÉANT.

Ce qui a été rapporté de plus intéressant sur le voyage du ballon le *Géant* est peut-être ce qui a été raconté par le prince de Sayn Wittgenstein à un rédacteur de la *France*. En voici la reproduction :

« Nous avons entendu le prince de Sayn Wittgenstein raconter dans un langage imagé et plein d'enthousiasme ce qu'il avait vu et senti dans cette excursion merveilleuse; rien de plus émouvant que ce récit. A mesure qu'on s'élevait, des montagnes de nuages de toutes les couleurs se dessinaient avec des formes fantastiques au-dessous et au-dessus de l'immense zérostat. A huit heures et demie, à 4,500 mètres de hauteur, on a retrouvé le soleil, qui projetait sa vive lumière sur tous ces nuages et donnait à ce spectacle grandiose et pittoresque un caractère d'apothéose. L'effet de lumière sur le ballon éclairé en-dessous, était quelque chose de merveilleux, qui a pendant quelques minutes tenu les voyageurs dans une sorte d'estase. »

« Quand on a eu percé les nuages les plus élevés, on a senti comme un remous qui a fait un moment incliner la gigantesque machine, mais personne n'a paru effrayé ni intimidé par cette secousse inattendue. On criait à Godard, qui dirigeait la course : « Montez, montez toujours; nous voulons aller aussi haut que l'échelle de Jacob. » Tous cependant étaient ruisselants d'eau, sans qu'il fût tombé une goutte de pluie; mais les brumes qu'ils avaient traversées avant de retrouver la lumière, étaient chargées d'un brouillard tellement épais que leurs vêtements en étaient comme imbibés. »

« Quand la corde de la soupape a cassé, on était à une hauteur d'environ mille mètres. La descente s'est opérée avec une grande rapidité et les voyageurs sont descendus sur un terrain labouré, à deux lieues de Meaux, entre Saint-Bris et Barcy. Il y a eu un moment terrible quand la nacelle a touché à terre. La première ancre jetée s'étant cassée, la maison de bois qui contenait les voyageurs a été renversée et a battu le sol l'espace d'un kilomètre. On se figure dans quelle position devaient se trouver les compagnons de Nadar, dans cette course folle, trainés, ballotés à travers champs, n'ayant d'autre point d'appui que les cordages auxquels ils s'étaient cramponnés avec rage. Tout le monde pourtant s'est bien conduit; s'il y a eu quelques blessés, il n'y a pas eu de peureux, et les blessures, d'ailleurs, sont si peu de chose, que ce n'est pas la peine d'en parler. M^{re} de L... a surtout fait preuve de courage et de sang-froid. Comme Nadar se préoccupait d'elle avec une visible inquiétude : « Allez où vous appelle votre devoir de capitaine,

lui dit-elle; chacun à son poste; moi, je reste au mien. »

« Quoique la nacelle ait plusieurs fois rebondi sur elle-même, rien de ce qu'elle renfermait n'a été cassé ou brisé. On avait emporté trente-sept bouteilles remplies de bon vin, qui, retrouvées intactes, ont été joyeusement vidées à terre au lieu de l'être dans les airs. Deux fusils Lefauchaux, deux pistolets chargés, la vaisselle et jusqu'à une boîte contenant un gâteau et treize glaces offertes par Siraudin à Nadar au moment du départ, tout a été trouvé parfaitement intact. »

« Enfin, quand le ballon a pu être fixé, on a appelé à son de trompe les paysans qui sont accourus en assez grand nombre, guidés par la lumière des fanaux attachés aux quatre extrémités de la nacelle. Ils ont amené des charriots, et le *Géant* avec ses treize voyageurs ont été conduits dans le village le plus voisin à Barcy, où la plupart sont restés pendant toute la journée du 5. Nadar, le prince Wittgenstein et deux ou trois autres sont rentrés à Paris par le premier train venant de Meaux. »

« Les frères Godard ont déployé une grande habileté dans les manœuvres qui ont accompagné et suivi l'ascension. Ce sont eux qui, voyant ou peut-être aussi s'exagérant le danger, ont voulu absolument, quand la corde de la soupape a été rompue, opérer la descente. Ce n'était pas, à ce qu'il paraît, l'avis de Nadar, mais il a dû céder aux observations des deux aéronautes qui, outre cet accident inexplicable, ont cru que le vent les poussait à la mer, c'est-à-dire à une perte certaine. »

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* contient le décret impérial suivant, daté de Saint-Cloud, le 10 octobre : NAPOLÉON, etc.

Vu les articles 24 et 46 de la Constitution, Avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1^{er}. Le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le 5 novembre prochain.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

— On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, accompagné seulement d'un aide-de-camp, est sorti, vendredi, à cinq heures, en phaéton par le jardin des Tuileries. Sa Majesté, qui conduisait elle-même sa voiture, a suivi les quais des Tuileries et du Louvre, et s'est rendue d'abord aux Halles pour visiter les travaux d'achèvement. Dès qu'il a été reconnu, l'Empereur s'est vu entouré par une foule immense, qui l'a salué des acclamations les plus chaleureuses et les plus enthousiastes. Les fenêtres s'ouvraient sur son passage, et les cris répétés de *Vive l'Empereur!* ne cessaient de se faire entendre. La foule précédait et suivait avec tant d'empressement la voiture de Sa Majesté, que l'Empe-

si mélancoliquement sur le fauteuil de madame de Luce?

Ici le jeune homme ne répondit point. Il n'en aurait pas eu la force. Tout tremblant, il fit signe de la main qu'il ne demandait pas mieux que de savoir le mot de cette énigme terrible. Devant ce geste si éloquent de tristesse, les deux petits yeux noirs de madame Diamantine Bêlorgey pétillèrent de malice.

La questionneuse entra de plain-pied dans une intrigue, et elle prenait plaisir à élargir la douleur d'un cœur blessé.

— Le nouveau prétendant est beau cavalier, comme vous voyez, reprit-elle sur le même ton; il est très-riche, comme on sait, et fort aimable, comme vous ne l'apprendrez que trop.

— Son nom? demanda Maurice Desgranges, visiblement impatient.

— Sir Lionel Dudley, baronnet anglais, ajouta la petite dame en arrondissant ses deux lèvres d'une manière tout à la fois compatissante et ironique.

— Allons, se dit le jeune homme, j'avais mal tracé mes plans. Cette longue absence m'a fait oublier, et voilà la place prise; j'étais seul autrefois, nous sommes deux à cette heure.

Et pour donner le change à ses ennemis, il s'en alla perdre dix napoléons à la table d'écarté.

III.

Voici ce que Maurice Desgranges apprit, le lendemain, touchant la vive tendresse que l'étranger ressentait pour madame de Luce.

L'année d'avant, à l'ouverture de la saison des eaux, la petite dame était allée en Allemagne, comme y vont la plupart de nos oisifs, par paresse et par ennui.

Ce fut à Ems, où elle le vit pour la première fois, qu'elle prit surtout le jeune Anglais en grande affection.

Triste et souffrant, il se laissa séduire lui-même par le parfum de mélancolie répandu sur les traits de la jolie veuve, et se hasarda à lui faire la cour. On ne le découragea pas trop et même l'Artémise ne craignit point de l'accepter pour compagnon de promenades à cheval qu'elle faisait dans les alentours.

Ce commencement d'intimité dura un mois ou deux.

La saison étant terminée, Lionel Dudley, qui ne s'était d'abord pas rendu compte des progrès d'un

amour venu par hasard, suivit madame de Luce en France et se fixa à Paris.

Pendant une année entière, il entoura son idole de ses soins et se constitua, pour ainsi dire, son homme-lige; mais madame de Luce avait répondu à ses intentions par tout l'égoïsme d'une Parisienne habituée aux hommages, ou avec l'insouciance d'une femme qui ne sait ni ce que coûtent les choses, ni ce que valent les hommes, et qui les prise à leur degré d'utilité.

Dans l'origine, le tort de Lionel Dudley était de ne pas comprendre ce manège et de s'abandonner sans ménagement à l'effusion des sentiments les plus exaltés pour mille riens, pour un nœud de ruban laissé dans sa main; pour une confidence faite à l'oreille, pour une œillade ou pour un sourire, fausse monnaie de l'amour.

Ce platonisme de l'Anglais ne s'arrêtait pas là, et l'on racontait à ce propos une anecdote qui semblait tirée des contes des fées, tant elle semblait merveilleuse.

Une fois, la petite veuve avait laissé par mégarde un de ses gants d'été sur un fauteuil.

Quelques instants après, le pauvre insulaire avait été surpris en ayant cette fanfreluche de gaze décou-

pée à jour; on l'avait vu emporter ce gant en toute hâte, sans songer que le prince Charmant, ayant trouvé la pantoufle de Cendrillon, n'était pas un amoureux beaucoup plus insensé que lui.

L'arrivée inattendue de Maurice Desgranges avait fait comprendre à madame de Luce, qu'au premier jour les deux jeunes gens allaient entrer en rivalité flagrante. En femme prévoyante elle ne se dissimula point l'embaras de cette position, et voulut courir au devant de tout ce qui pouvait en résulter de fâcheux. « *Divise pour régner*, » a dit Louis XI. La jolie veuve sépara les prétendants tout en ayant l'air de les réunir. Elle les fit se rencontrer dans des petits pourparlers; et en les présentant l'un à l'autre, elle avait, en quelque sorte, exigé qu'ils se traitassent, en apparence du moins, sur le pied de l'amitié; mais cette trame, formée de fils d'araignée, n'avait pu résister à la fougue des deux soupirants, précisément parce qu'elle était trop finement ourdie. Ils purent même faire penser un moment qu'ils étaient prêts à soutenir une guerre qui ne pouvait manquer d'éclater sous peu, et ils s'observaient sans cesse l'un et l'autre à tout propos.

Madame Diamantine Bêlorgey, cette fée du mal,

reur a été obligé d'aller au pas jusque près de la rue Vivienne. Les forts de la Halle ont pris eux-mêmes le parti d'écartier la population, afin de permettre à l'Empereur de continuer sa route.

Sa Majesté s'est dirigée ensuite par les faubourgs Montmartre et Poissonnière vers la rue Lafayette, où Elle a examiné les travaux de percement du nouveau boulevard. Là encore, et sur toute la route qu'en revenant Il a parcourue, l'Empereur a été accueilli par les plus vifs témoignages de sympathie.

Sa Majesté est rentrée au palais des Tuileries à six heures et demie.

— Le yacht impérial l'Aigle a mouillé le 8 octobre à Cadix. S. M. l'Impératrice s'est rendue par terre de ce port à Séville. Après avoir visité les monuments de cette ville, Sa Majesté doit revenir à Cadix pour s'embarquer de nouveau sur l'Aigle, qui fera route le 11 pour Malaga.

La nouvelle du voyage de S. M. l'Impératrice à Madrid paraît se confirmer. Une dépêche de Madrid annonce qu'elle est attendue dans cette ville mercredi prochain.

— Nous croyons savoir que le retour en France du maréchal Forey n'entraînera pas la diminution du corps expéditionnaire au Mexique, dont l'effectif sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

— On exécute, en ce moment, en Amérique, pour le compte de la Russie, plusieurs grandes frégates cuirassées, qui seront livrées au commencement du printemps prochain. En outre, sur les différents chantiers de la Russie-Baltique, on construit des navires de guerre de tous rangs.

— Un grave accident a eu lieu, le 10 octobre sur le chemin de fer de Barcelone à Granollers : le pont jeté sur le torrent de Habern, miné par la violence des eaux qui avaient considérablement grossi à la suite d'un orage, s'est subitement écroulé au moment du passage d'un train venant de France et composé de neuf wagons. La locomotive et sept wagons ont été précipités dans le torrent. Beaucoup de cadavres ont été retirés. Les corps des autres victimes ont été entraînés par les eaux. Il y a beaucoup de blessés ; deux wagons sont restés suspendus au-dessus du torrent.

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1865.

(Suite.)

» Il n'a pas été satisfait complètement au vœu exprimé par les Conseils d'arrondissement d'Angers et de Cholet, tendant à ce qu'un livret soit délivré aux enfants placés, dès leur douzième année, en qualité d'apprentis ou de domestiques; mais la mesure adoptée par l'administration préfectorale, dans un esprit analogue, a semblé modifier heureusement ce vœu.

Ainsi un registre spécial, destiné à l'inscription des enfants placés dans la commune, est déposé dans chaque mairie; ce registre mentionne les divers changements dont l'enfant a été l'objet ainsi que les conditions du contrat d'apprentissage ou de domesticité qui le concerne. Si cette mesure, qui date, dit M. l'inspecteur, du mois de décembre dernier, n'est pas encore généralement établie, elle ne tardera pas à l'être.

» La deuxième commission a pensé que cette espérance ne saurait être trop tôt réalisée.

» La création d'un comité de patronage dans chaque commune, recommandé de nouveau par M. le ministre de l'intérieur, et cela conformément aux vœux précédemment émis par le Conseil général de Maine-et-Loire, témoigne de l'intérêt que le gouvernement porte à l'amélioration du service des enfants assistés. L'instant où ils quittent leur nourrice est le commencement d'une existence nouvelle d'où dépend souvent leur destinée. C'est pour eux une époque critique qui exige la plus grande surveillance; aussi est-il à désirer que les pouvoirs accordés aux sociétés de patronage soient les plus étendus. Ces enfants mineurs doivent rester sous une tutelle sévère qui les protège et les surveille sans cesse. Jusqu'ici ils n'ont trouvé auprès de comités de patronage ni une surveillance soutenue, ni une protection efficace.

» La deuxième commission engage le Conseil général à se réunir à elle pour approuver les tentatives faites par M. le préfet auprès des bureaux de bienfaisance et des commissions charitables, afin que ces enfants, après avoir reçu les secours matériels qu'exige le premier âge, trouvent à leur entrée dans une voie nouvelle, d'autres secours plus précieux, qui leur donnent les habitudes du travail et leur inspirent le sentiment de leurs devoirs.

» S'il est à remarquer que le nombre des enfants assistés diminue chaque année, il n'en est pas ainsi des enfants illégitimes admis temporairement à l'assistance départementale. Toutefois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1862, les admissions des enfants ont été de quatre enfants en moins comparativement à l'année 1861.

» Au 1^{er} janvier 1862, 473 enfants recevaient des secours temporaires; 258 ont été admis, pendant l'année, à participer à ces secours; 157 ont été radiés: 70 par suite de décès; 6 pour avoir atteint leur cinquième année; 81 en vertu de décisions spéciales motivées par le mariage de la mère, par une amélioration dans sa position, quelquefois par une persistance regrettable dans son inconduite.

» Le rapport de M. le préfet constate que, dans le courant de l'année 1862, comme dans le courant des années précédentes, plusieurs enfants conservés par leur mère ont été légitimés par le mariage de leurs auteurs. Le nombre de ces légitimations par mariage a été de 37.

» Ces résultats heureux ont été favorablement accueillis par la deuxième commission.

» Elle a fait un accueil également favorable à la mesure qui a admis à l'assistance départementale quelques enfants orphelins ou ap-

partenant à des veuves chargées d'une nombreuse famille, et notoirement privées de ressources suffisantes.

» Ces nouvelles admissions entrent sans doute, ainsi que le dit le rapport de M. le préfet, dans les vues charitables du Conseil général. Il est à désirer, cependant, que ces secours ne soient accordés que comme un complément indispensable à la mère pour élever son enfant. Si le secours est, à vrai dire, une charité, il est cependant d'une nature particulière, qui ne doit pas avoir les caractères étendus de la charité, dont il n'est qu'un des attributs d'un usage spécial et restreint à certains cas.

» Sous le bénéfice de ces observations, et quoique les innovations qui augmentent les charges du département ne doivent être accueillies, en général, qu'après un mur examen, la deuxième commission n'a pas hésité à vous proposer de donner une application complète à ces nouvelles dépenses, que justifie la pauvreté d'honnêtes mères de famille ou d'enfants sans parents.

» Je crois, messieurs, avoir mis sous vos yeux les diverses questions exposées dans l'intéressant rapport de M. le préfet; je crois aussi vous avoir fait connaître fidèlement les appréciations de la deuxième commission concernant ce rapport, qu'elle approuve dans son ensemble. Ce service, par le concours actif et intelligent de M. l'inspecteur Dulavouër, s'est en effet sensiblement amélioré. Il semble réglé de manière à ne plus renouveler les préoccupations qui, pendant longtemps, ont agité le Conseil général, mais à donner, malgré ces charges, qui par leur nature ne cesseront d'être regrettables, l'espoir qu'elles seront de moins en moins onéreuses pour le département.

» Il me reste, messieurs, à résumer la dépense qu'exige ce service :

» 1,600 enfants à raison de 88 f. en moyenne, soit 140,800 f.
» Traitement de l'inspecteur, 2,500
» Frais de tournée, 1,000
» Total, 144,300

» A retrancher :
» Produit des amendes et confiscations, 4,000
» Contingent des communes, 28,860
» Total, 32,860 32,860

» Reste à la charge du département, 111,440

» La deuxième commission émet l'avis qu'il y a lieu d'allouer le crédit.

Le Conseil, adoptant les conclusions de sa 2^e commission, vote le crédit de 144,300 fr. inscrit au projet de budget, comprenant à la fois la subvention départementale, les contingents communaux et le produit des amendes et confiscations, et, prenant en considération l'importance et l'intérêt du remarquable rapport qui vient de lui être soumis, décide qu'il sera imprimé intégralement et inséré en entier au procès-verbal.

La troisième commission croit devoir remercier M. le préfet du soin avec lequel il a réussi à rendre moins dangereuse, à l'aide du fonds d'entretien, la traverse de Chenetulle-les-Tuffeaux; elle pense qu'il y a lieu de renouveler le vœu déjà formulé dans la précédente session du Conseil, que des mesures soient prises pour atténuer les inconvénients graves résultant des chargements excessifs sur les voitures munies de roues à jantes simples.

Le Conseil adopte les conclusions de sa troisième commission.

(La suite à un prochain numéro.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 12 octobre. — Le *Botschaster* prétend que l'Angleterre et la France se sont concertées pour l'envoi de Notes à Saint-Péters-

bourg, Notes déclarant la Russie déchue de ses titres et qu'elles en ont donné avis au cabinet de Vienne. Des pourparlers, ajoute le *Botschaster*, semblent avoir eu lieu à Vienne dans le but de maintenir l'accord qui a existé jusqu'à présent au sujet d'une action commune. A la suite de ces pourparlers, les deux Notes ne seraient pas envoyées à Saint-Pétersbourg et on se contenterait de formuler une démonstration.

Londres, 12 octobre. — Un accident est arrivé à la Reine Victoria. Sa voiture a été renversée. Sa Majesté a été jetée hors de la voiture et a reçu une légère contusion.

Alexandrie, 11 octobre. — On mande de Damas, que les Kurdes ont attaqué les troupes turques et leur ont tué 100 soldats.

Khalil, chef des Zaphties, est venu au secours des troupes. Il a eu 60 hommes tués. — Havas.

ABATTOIRE.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 septembre au 9 octobre.

| N° D'ORDRE. | NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS. | BOUEFS. | | VACHES. | | VEAUX. | | MOUTONS. | |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. maigres et médiocres. | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. maigres et médiocres. | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. maigres et médiocres. | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. maigres et médiocres. |
| BOUCHERS. | | | | | | | | | |
| MM. | | | | | | | | | |
| 1 | Remare. | » | » | 2 | » | 11 | 17 | » | 15 21 |
| 2 | Morisseau. | » | » | 1 | 7 | » | 14 29 | » | 32 41 |
| 3 | Touchet. | » | » | » | 8 | » | 8 16 | » | 13 36 |
| 4 | Poisson. | » | » | » | 18 | » | 20 32 | » | 19 39 |
| 5 | Groleau. | » | » | » | » | » | 1 7 | » | » 17 |
| 6 | Lanier. | » | » | » | 4 | » | 10 13 | » | 6 25 |
| 7 | Corbineaup(1) | » | » | » | 13 | » | 18 37 | » | 17 65 |
| 8 | Séchet (2). | » | » | » | 5 | » | 9 19 | » | 9 52 |
| 9 | Prouteau. | » | » | » | 3 | » | 5 13 | » | 8 17 |
| 10 | Chalot. | » | » | » | 4 | » | 6 13 | » | 5 29 |
| 11 | Pallu (3). | » | » | » | 5 | » | 7 15 | » | 6 42 |
| — | | | | | | | | | |
| CHARCUTIERS. | | | | | | | | | |
| MM. | | | | | | | | | |
| 1 | Millerand. | » | » | » | » | » | » | » | 10 12 |
| 2 | Baugé. | » | » | » | » | » | » | » | 1 4 |
| 3 | Lecomte. | » | » | » | » | » | » | » | 8 5 |
| 4 | Milsonneau. | » | » | » | » | » | » | » | 4 8 |
| 5 | Touchet. | » | » | » | » | » | » | » | 4 4 |
| 6 | Quantin. | » | » | » | » | » | » | » | 5 6 |
| 7 | Sève. | » | » | » | » | » | » | » | 10 4 |
| 8 | Moreau. | » | » | » | » | » | » | » | 13 12 |
| 9 | Cornilleau. | » | » | » | » | » | » | » | 7 5 |
| 10 | Marais. | » | » | » | » | » | » | » | 7 5 |
| 11 | Groleau. | » | » | » | » | » | » | » | » 3 |

(1) Un bœuf refusé pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

(2) Un veau refusé pour défaut de qualité.

(3) Un veau refusé pour défaut de poids.

AVIS.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DE TOURS.

Le conseil d'administration des Magasins Généraux donne avis que la société, autorisée par décret impérial du 24 septembre dernier, peut délivrer des warrants à ordre sur les marchandises déposées. — Le conseil prévient aussi MM. les commerçants que les Magasins sont dès aujourd'hui reliés directement avec la gare des marchandises du chemin de fer de Paris à Orléans, et que les wagons peuvent entrer en déchargement dans les cours même des Magasins.

S'adresser pour tous les renseignements à M. Ed. LELIÈVRE, directeur. (576)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 octobre.

Revue politique de la semaine. — Expédition de la *Sémiramis* et du *Tancrede*. — Courrier de voyage. — Le Daghestan. — Pillage des palais du comte André Zamoiski, à Varsovie. — Rassemblement des troupes Suisses. — Causerie dramatique. — Ascension du *Geant*. — Pavillon de la pompe à vapeur du château de Bagatelle, au bois de Boulogne. — Arts industriels : Exposition de MM. Chovel. — L'île d'Ouessant. — L'hiver et

hochait la tête en disant :

— Vous le verrez, vous le verrez, il y a là-dedans un drame souterrain !

Le jardinier de la maison brodait sur le même thème, en s'écriant :

— Ils se regardent en chiens de faïence, c'est-à-dire avec une fixité provoquante. Ça finira mal.

Un soir que les deux rivaux s'étaient longuement contre-carrés, suivant la coutume, madame de Luce, que cet antagonisme jetait dans un grand embarras, sortit du salon sous prétexte de donner quelques ordres.

Pendant ce temps-là, Maurice Desgranges, dressant une liste de je ne sais plus qu'elle réunion qu'il projetait d'appeler chez lui lors de son retour à la ville, tira de sa poche un portefeuille, où il écrivit les noms et l'adresse de ses connaissances. En même temps, il demanda, en riant du bout des lèvres, comment il se faisait qu'il ne sût pas encore où demeurait sir Lionel Dudley, son ami.

Ce dernier, dont la patience était déjà à bout, prit ces paroles pour une provocation.

— Vous désirez connaître mon adresse, monsieur? — demanda-t-il à l'organisateur de la ferme modèle.

— Oui, sir, depuis que je vous connais, depuis huit jours...

L'Anglais fit signe alors à Maurice Desgranges de lui tendre sur-le-champ le calpin et le crayon qu'il tenait à la main.

— Rien de plus facile, sir Lionel, répondit l'autre.

Aussitôt, que ces deux objets lui eurent été remis, le jeune baronnet écrivit lui-même sur le premier feuillet ces mots, qu'il fit lire ensuite à son rival :

« Trouvez-vous dans un quart d'heure au jardin, au bout de la haie de chèvrefeuille, près de la statue. Il faut absolument que je vous parle. »

— J'ai compris, répondit Maurice Desgranges. Allez! vous n'aurez pas à attendre.

(La suite au prochain numéro.)

la Pologne. — Bulletin bibliographique. — M. José-Maria Gutierrez de Estrada. — Histoire de Louis-Philippe et de l'Orléanisme.

Gravures : La *Sémiramis* et le *Trancrède* protégeant le débarquement des troupes françaises à Simonosaki (Japon). — Guerre du Mexique : bombardement de Tampico et débarquement des troupes, le 9 août. — Occupation militaire des palais du comte Zamoiski, à Varsovie. — Rassemblement des troupes suisses (2 gravures). — Le Daghestan (2 gravures). — Machine hydraulique de Bagatelle, au bois de Boulogne. — Ascension du ballon le *Géant*. — Exposition de MM. Chovet (7 gravures). — M. Gutierrez de Estrada. — L'île d'Ouessant. — Échecs. — Rébus.

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

AUX Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares

et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos premiers écrivains. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Piètre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

Marché de Saumur du 10 Octobre.

| | | | |
|-------------------------|-------|----------------------|-------|
| Froment (l'hectol.) | 16 31 | Huile de lin. | 57 30 |
| 2 ^e qualité. | 15 68 | Paille hors barrière | 24 78 |
| Seigle. | 10 — | Foin . . . id. | 70 50 |
| Orge | 11 25 | Luzeine (les 750 k) | 70 50 |
| Avoine (entrée) | 8 15 | Graine de trèfle . | 50 — |
| Fèves | 11 25 | — de luzerne. | 50 — |
| Pois blancs . . . | 30 — | — de colza. | 26 50 |
| — rouges | 28 — | — de lin | 28 — |
| Cire jaune (50 kil) | 160 — | Amandes en coques | — — |
| Huile de noix ord. | 60 — | (l'hectolitre). | — — |
| — de chenevis . | 50 50 | — cassées (50 k.) | — — |

COURS DES VINS (1).

| | | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------|--|
| BLANCS (2). | | | |
| Coteaux de Saumur 1862. | 1 ^{re} qualité | 100 à 110 | |
| Ordin., env. de Saumur, 1862 | 1 ^{re} id. | 65 à 80 | |
| Id. | 2 ^e id. | 60 à 65 | |
| Saint-Léger et environs 1862, | 1 ^{re} id. | 55 à 60 | |
| Id. | 2 ^e id. | 50 à 55 | |
| Le Puy-N.-D. et environs 1862. | 1 ^{re} id. | 55 à 60 | |
| Id. | 2 ^e id. | 50 à 55 | |
| La Vienne, 1862. | | 45 à 50 | |
| ROUGES (3). | | | |
| Souzay et environs 1862. | | 80 à 90 | |
| Champigny, 1862. | 1 ^{re} qualité | 180 à 200 | |
| Id. | 2 ^e id. | 120 à 140 | |
| Varrains, 1862. | | 80 à 90 | |
| Bourgueil, 1862. | 1 ^{re} qualité | 90 à 100 | |
| Id. | 2 ^e id. | 80 à 85 | |
| Restigny 1862. | | 70 à 75 | |
| Chinon, 1862. | 1 ^{re} id. | 75 à 80 | |
| Id. | 2 ^e id. | 70 à 75 | |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 8 novembre 1863, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES, PEUPLIERS ET ORMEAUX,

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés :

1^{re} La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares 46 centiares.

2^{re} La grande coupe d'Asnières, contenant 9 hectares 33 ares 26 centiares.

3^{re} La coupe des Écognés-de-Lengon, contenant environ 11 hectares.

4^{re} La coupe de la Butte-de-Bournée, contenant 16 hectares 52 ares 25 centiares.

5^{re} La coupe du Bois-des-Loges, contenant 10 hectares 25 ares 69 centiares.

6^{re} Cent soixante-dix pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Semis-de-Meigné.

7^{re} Deux cent-trente pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Semis-d'Asnières.

8^{re} Cent quatre-vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans le petit marais de Baffoux.

9^{re} Cinquante-quatre pieds d'ormeaux, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche la ferme d'Asnières.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la dernière, qui est située commune d'Épieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (577)

A LOUER

Présentement,

TROIS CAVES

Situées Grand'Rue, n° 9.

Ces caves sont hors d'inondation. S'adresser à M^{me} veuve HUGONNET.

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3^e classe. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 18 octobre 1863, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE MAISON NEUVE

Et JARDIN très-affructif, contenant 22 ares,

Situés levée d'Enceinte, côté nord, appartenant à M. BILLES.

Mise à prix. . . 8,000 fr.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, et à M. CORNERY, agent d'affaires, qui pourront traiter de gré à gré, s'il y a lieu, avant l'adjudication.

A VENDRE

BUSSES neuves en bois de chène, POINCONS, PETITS FUTS, BARRIQUES de Bordeaux et TONNES.

Chez M. DUVAU-GIRARD fils, à Saumur. (534)

A VENDRE

Très-jolie CHIENNE COUCHANTE parfaitement dressée.

S'adresser à M. BULLEAU, expert au Coudray-Macouard. (574)

MAGASIN

DE LIBRAIRIE

Situé à Saumur (Maine-et-Loire), A CÉDER

Pour cause de santé.

S'adresser à M. A. GAULTIER, libraire à Saumur. (568)

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON AVEC GRAND JARDIN,

Cour, Remise

ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX, Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située à l'angle de la rue du Pavillon et du quai Saint-Nicolas, anciennement occupée par M. ALBERT.

S'adresser chez M. OUVIARD, boulanger, rue du Portail-Louis. (558)

LIQUIDATION CH. GAURON ET C^e (Usine de Fontevraull).

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à cette société sont priées de s'adresser de suite à M. HALOPPE, liquidateur, rue Bodin, 22. (564)

DESTRUCTION des COURTILLIÈRES.

Depuis dix ans on appelle l'attention des jardiniers pour la destruction des courtillières; M. LASSUS-COUTONÉ est l'inventeur d'un procédé qui lui permet d'en détruire dix à l'heure, en hiver surtout. — succès garanti. — 100 fr. le procédé, après réussite.

M. Lassus a reçu une médaille d'argent.

Pour quatre jours, poste restante, à Tours. (580)

AVIS.

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

On demande une COMPTABILITÉ ou une place de VOYAGEUR. S'adresser au bureau du journal.

PERAY,

PÉPINIÉRISTE,

Rue de la Chouetterie, à Saumur.

Arbres forestiers très-forts, peupliers, frênes, ormeaux, acacias, bouleaux, catalpas et autres arbres verts; arbustes, etc.; arbres à fruits variés. (559)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

ODONTINE

ÉLIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris. Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Élixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie. DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. JOSSE, éditeur, 8, rue Cassette, Paris,

Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 10 OCTOBRE. | | | BOURSE DU 12 OCTOBRE. | | |
|----------------------------------|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 67 75 | » | » | 67 70 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 95 90 | » | » | 96 | » | » |
| Obligations du Trésor. | 452 50 | » | » | 452 50 | » | » |
| Banque de France. | 3320 | 12 50 | » | 3330 | 10 | » |
| Crédit Foncier (estamp.) | 1335 | » | » | 1320 | » | 15 |
| Crédit Foncier, nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Crédit Agricole | 690 | » | » | 692 50 | 2 50 | » |
| Crédit Mobilier | 1180 | » | 5 | 1176 25 | » | 3 75 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 762 50 | 2 50 | » | 757 50 | » | 5 |
| Orléans (estampillé) | 983 75 | » | » | 983 75 | » | » |
| Orléans, nouveau | 815 | » | » | 811 25 | » | 3 75 |
| Nord (actions anciennes). | 985 | » | 1 25 | 987 50 | 2 50 | » |
| Est. | 510 | 2 50 | » | 508 75 | » | 1 25 |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 1020 | 10 | » | 1016 25 | » | 3 75 |
| Midi. | 700 | » | » | 697 50 | » | 2 50 |
| Ouest | 515 | 3 75 | » | 520 | 5 | » |
| Genève | 497 50 | » | 1 25 | » | » | » |
| Dauphiné | 483 75 | » | » | 485 | 1 25 | » |
| Ardennes | 477 50 | » | 1 25 | 480 | 2 50 | » |
| Algériens | » | » | » | » | » | » |
| C ^e Parisienne du Gaz | 1745 | 15 | » | 1760 | 15 | » |
| Canal de Suez | 503 75 | » | 1 25 | 501 25 | » | 2 50 |
| Transatlantiques. | 528 75 | » | » | 530 | 1 25 | » |
| Autrichiens | 405 | » | » | 402 50 | » | 2 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 565 | » | 3 75 | 566 25 | 1 25 | » |
| Victor-Emmanuel | 421 25 | » | 2 50 | 423 75 | 2 50 | » |
| Russes. | 421 25 | 1 25 | » | » | » | » |
| Romains. | 418 75 | 3 75 | » | 412 50 | » | 6 25 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 712 50 | 3 75 | » | 705 | » | 7 50 |
| Saragosse | 635 | 5 | » | 620 | 15 | » |
| Portugais | 510 | » | » | 510 | » | » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|--------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord | 306 25 | » | » | 306 25 | » | » |
| Orléans | 302 50 | » | » | 302 50 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 301 25 | » | » | 301 25 | » | » |
| Ouest | 296 25 | » | » | 296 25 | » | » |
| Midi | 297 50 | » | » | 297 50 | » | » |
| Est | 297 50 | » | » | 297 50 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.